

DELIBERATION CFVU-038-2015

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7; Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, notamment son article 116;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers,

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire le 24 juin 2015.

Objet de la délibération : Subvention « Campus Day : Association GENEPI »

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 29 juin 2015 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La subvention « Campus Day : Association GENEPI » est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

A Angers, le 30 juin 2015

Jean-Paul SAINT-ANDRE Le Président de l'Université d'Angers

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 6 juillet 2015

NOM DE L'ASSOCIATION : **GENEPI**NOM DU PROJET : CAMPUS DAY - **SENSIBILISATION AU MILIEU CARCERAL**

DESCRIPTIF DU PROJET

Comme chaque année, nous souhaitons participer au CAMPUS DAY dans le but de faire connaître l'association GENEPI au plus grand nombre d'étudiants.

- Présence d'une cellule fictive
- Open challenges: Pour cette activité nous souhaitons sensibiliser au milieu carcéral dans la convivialité. Pour ce faire, nous proposons une épreuve par le biais d'une structure gonflable (ventre glisse). Les participants devront chercher des objets en lien avec le milieu carcéral en passant par cette structure gonflable

BUDGET PREVISIONNEL

A présenter impérativement sous cette forme

DEPENSES			RECETTES		
Nature	Montant		Nature	Montant	
	en euros	% age total		en euros	% ^{age} total
1. HORS VALORISATION					
ACHAT MOBILIER	324.17 €				
Location structure gonflable	260.00 €				
TOTAL	584.17 €		FSDIE	932.17 €	
Frais de déplacements prestataire	150.00 €				
Communication Achat T-shirt Flyers et affiches	98.00 € 50.00 €				
TOTAL	148.00 €				
Repas bénévoles	50.00 €				
TOTAL DEPENSES	932.17 €		TOTAL RECETTES	932.17 €	

La CVE propose de ne pas prendre en charge l'intégralité des dépenses, notamment, l'achat de mobilier (tables, tonnelles) qui seront mis à disposition par la DCI.

AIDE DEMANDEE : 932.17 €

AVIS DE LA COMMISSION VIE ETUDIANTE DU 16/06/2015

X FAVORABLE

MONTANT : 608.00 €

Page 7 26/06/2015